

Actualités PIMPRESZ



Bulletin Municipal Juin 2023



Dans ce numéro

- ◆ Le mot du Maire
- ◆ La Mairie
- ◆ Etat Civil
- ◆ Nos Habitants
- ◆ Travaux réalisés
- ◆ Informations diverses
- ◆ Adresses utiles
- ◆ Animations communales
- ◆ L'Ecole
- ◆ Le Périscolaire/Cantine
- ◆ Les Associations
- ◆ La Bibliothèque

Le Mot du Maire...

Chères Pimpreziennes, Chers Pimpreziens,

Le Conseil Municipal a délibéré le 30 mars dernier sur l'adoption du Compte Administratif de 2022. Ce bilan financier permet de contrôler la gestion de votre commune et de vérifier les dépenses annoncées lors du vote du Budget Primitif. Grâce à une gestion rigoureuse, attentive et aux mesures que nous avons engagées, notre commune maîtrise ses dépenses malgré un contexte d'inflation et d'augmentation du coût des énergies. Aussi bien sur le budget de fonctionnement que sur le budget d'investissements, les résultats sont excédentaires, mais la prudence nous oblige à rester vigilants car nos recettes dépendent des dotations et des subventions qui nous sont attribuées. Force est de constater que les rentrées fiscales ne sont pas à la hauteur des besoins nécessaires pour travailler sereinement pour le bien de nos administrés. Je rappelle à tous que votre Conseil Municipal a décidé, cette année encore, de ne pas augmenter la part communale sur les quatre taxes suivantes : Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti ainsi que la CFE (cotisation foncière des entreprises) et ainsi d'agir directement sur votre pouvoir d'achat qui, je le sais est déjà fragilisé par toutes les augmentations auxquelles vous devez faire face.

Je suis très heureux de pouvoir répondre favorablement aux sollicitations de nos administrés sur les demandes de stages. Elles permettent de développer leurs formations, acquérir des compétences et ainsi leur donner une chance supplémentaire de trouver un emploi.

Pendant plusieurs semaines nous avons accueilli Chrystelle dans notre service cantine et périscolaire, dans le cadre de son stage « CAP accompagnant ». Une expérience qui donne tout son sens à l'esprit du service public pour le stagiaire comme pour nos agents communaux. Nous avons également accompagné Mathis au sein du service technique, afin qu'il puisse mettre en pratique toutes les leçons théoriques apprises au Lycée Horticole de Ribécourt-Dreslincourt.

En partenariat avec le Conseil Départemental de l'Oise, la commune de Pimprez a contribué à l'obtention d'une aide financière de 600€ pour 4 jeunes, dans le cadre du pass permis, en contrepartie de 70 heures de travail au service de la commune. Deux autres demandes seront validées dans les prochaines semaines.

Nos agents communaux participent également à différents stages de formations pour acquérir de nouvelles compétences et renforcer les services rendus à la collectivité.

Ces dernières semaines, dans le nord de la France, l'été a fait son apparition avant l'heure, avec un soleil radieux et des températures exceptionnelles. Cela me conduit tout naturellement à vous rappeler que nous sommes dans une période de sécheresse dans l'Oise et que depuis le 20 juin 2023, par arrêté préfectoral, nous sommes passés en situation de « crise ».

Le Mot du Maire (suite)...

Vous trouverez dans ce bulletin les mesures de restrictions applicables sur notre commune. Nous devons être responsables et engagés pour réduire nos consommations et ainsi préserver ce bien si précieux qu'est « L'EAU ».

Je me permets d'insister afin que les personnes vulnérables s'inscrivent sur le registre dans le cadre du PCS, dont les documents sont joints à cette publication. J'en profite pour relancer les habitants qui n'ont pas répondu à notre demande d'inscription sur l'annuaire de crise du PCS, à le faire rapidement.

Je vous rappelle que nous affichons, toutes les informations importantes qui arrivent en Mairie et qui concernent la population. Elles sont actualisées en fonction des dernières dispositions prises par les services de l'Etat et relayées sur notre site internet et Facebook.

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos agents communaux qui travaillent chaque jour, avec beaucoup d'assiduité et de professionnalisme, pour répondre à vos attentes et améliorer notre cadre de vie.

Merci au service administratif pour leur écoute et leur réactivité. Merci au service technique pour leur efficacité et leur disponibilité. Et enfin merci à nos agents qui travaillent à l'entretien des locaux, à la cantine et au périscolaire pour recevoir le public, les enseignants et les enfants dans d'excellentes conditions.

Je remercie celles et ceux qui, de près ou de loin, participe à la vie de notre commune en apportant leur aide, leurs idées, leur soutien afin de contribuer à rendre notre village aussi attractif et sympathique.

Je terminerai en vous donnant rendez-vous le vendredi 7 juillet 2023 à 22h30 pour une séance de cinéma de plein air à la salle des fêtes. J'en profite pour remercier la CC2V et toutes les personnes engagées dans l'organisation de cette soirée.

J'espère vous voir nombreux, comme l'année dernière, à la retraite aux flambeaux le 13 juillet au soir, mais également dans l'après-midi du 14 juillet pour les traditionnels jeux, suivi du repas gratuit pour les habitants de PIMPRESZ, soirée musicale et spectacle sons et lumières.

Avec un peu d'avance, reprenez les dates du 15, 16 et 17 septembre 2023 pour un week-end de commémoration du 100ème Anniversaire de la Croix de Guerre à la commune de PIMPRESZ. Je compte sur vous.

Je vous souhaite, chers Pimpreziennes et Pimpreziens, de bonnes vacances. Profitez-en bien.

Pascal LEFEVRE - Maire de Pimprez



*Toute l'équipe municipale vous souhaite
de très belles vacances*

La Mairie



Rue de l'Église - 60170 PIMPRESZ

Tél : 03.44.76.84.84

Nouveau Mail : mairie@mairiepimprez.fr

 Site internet : <https://mairiedepimprez.fr>

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi : de 15h00 à 19h00

Mercredi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Jeudi : de 15h00 à 18h00

Vendredi : de 13h30 à 16h30

1er Samedi du mois : de 9h00 à 11h30

Pour les dossiers importants merci de prendre rendez-vous

ATTENTION!!!



Durant Juillet et Août : les permanences des mardis de 18h00 à 19h00 ainsi que celles des samedis de 9h00 à 11h30 de la mairie et de la bibliothèque ne seront pas assurées. Reprise en septembre.



La Bibliothèque est ouverte. Nous vous y attendons nombreux!!!

Mardi : de 15h00 à 19h00

Mercredi : de 10h00 à 12h00
de 15h00 à 18h00

Périscolaire

Téléphone : 03.44.75.61.49

Mail : periscolaire@orange.fr

Ecole Primaire :

Tél. : 03.64.21.88.44

Ecole Maternelle :

Tél. : 03.64.21.88.49

Etat Civil...



NAISSANCES



Aimée REGNIER
le 26 janvier 2023



PACS



M. Vince RIBEIRO et Mme Amandine DEGRASSE



DÉCÈS



Monsieur Gérard PALISSE le 16 février 2023

Nos habitants...



Vous venez récemment d'emménager ? Vous comptez vous installer prochainement à Pimprez ?

Propriétaires ou locataires

- ⇒ Veuillez vous présenter en mairie aux heures d'ouverture munis de votre livret de famille afin de vous faire recenser dans notre logiciel « Population ».
- ⇒ Un dossier comportant différents documents vous sera remis. Nous espérons que ces derniers vous aideront dans vos démarches.
- ⇒ Afin de faciliter le travail de chacun, merci d'apposer **vos** ou **vos noms** sur votre boîte aux lettres ainsi que **vos** **numéro de rue**. Cela aidera également la Poste qui rencontre des difficultés de distribution et nous-mêmes lors de distribution d'informations. 
- ⇒ L'ensemble des élus et des agents communaux vous souhaitent la bienvenue à PIMPREZ, commune qui est désormais la vôtre. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec M. le Maire qui se fera un plaisir de vous recevoir.

Vous quittez notre village :

Propriétaires ou locataires

- ⇒ Veuillez vous présenter en mairie aux heures d'ouverture afin de vous faire radier dans notre logiciel « Population ».
- ⇒ Dans la mesure du possible, merci de nous indiquer votre future adresse.



Autoentrepreneurs, entreprises, sociétés...

- ⇒ Veuillez vous faire connaître en mairie. N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 03.44.76.84.84 avec M. le Maire qui se fera un plaisir de vous recevoir.

Travaux réalisés

Travaux réalisés par nos Agents Techniques :

Janvier 2023

Peinture des portes de la Salle des Fêtes : WC et cuisine



Février 2023

Réfection du regard à Saint-Marc



Réfection du regard à La Verue



Travaux réalisés (suite)...

Travaux réalisés par nos Agents Techniques (suite) :

Février 2023

Barrière chemin des Ecoliers



Cimetière : Réalisation d'un support à bidons, d'un composteur et pose de pancartes signalétiques



Travaux réalisés (suite)...

Travaux réalisés par nos Agents Techniques (suite) :

Mars 2023

Pose des nichoirs à l'école

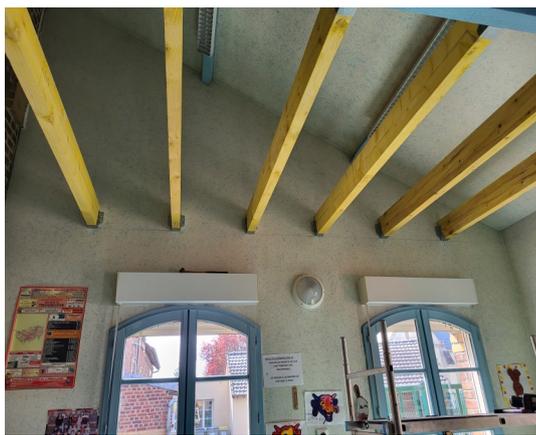
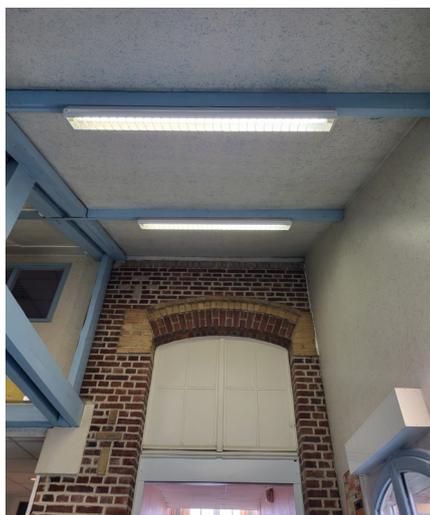


Réfection du pont Rue des Ecazieux



Avril 2023

Installation d'un faux plafond dans le dortoir de l'école



10/08/2023

Travaux réalisés (suite)...

Travaux réalisés par nos Agents Techniques (suite) :

Avril 2023

Installation d'un faux plafond dans le dortoir de l'école



10/08/2023

10

Travaux réalisés (suite)...

Travaux réalisés par nos Agents Techniques (suite) :

Avril 2023

Installation du mât pour drapeau au Monument aux morts



10/08/2023

11

Travaux réalisés (suite)...

Achèvement du Local Technique



Inauguration du Local Technique

Le 22 mars 2023 a eu lieu l'inauguration des nouveaux ateliers municipaux en présence de Mme LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental, M. PACCAUD, Sénateur de l'Oise, M. NANCEL et Mme BALITOUT, Conseillers Départementaux, M. CARVALHO, Président de la CC2V, M. BEHAEGEL, Maire honoraire, Mesdames et Messieurs les Maires de la CC2V ainsi que les représentants des entreprises ayant participées à la réalisation de ce bâtiment, le Conseil Municipal et les agents communaux.



Informations...

L'arrivée des beaux jours...

Quelques rappels !!!

- ◆ Avec l'arrivée des beaux jours, nous vous rappelons que les horaires concernant les entretiens d'espaces verts et autres nuisances sonores sont :

Respecter
ses voisins
c'est se
respecter
soi-même !

du Lundi au Vendredi :
8h/12h et 13h30/19h30
Le Samedi : 9h/12h et 14h/19h
Dimanche et jours fériés : 9h30/12h

Respect du bien « Vivre ensemble » dans notre village...

- ◆ Nous invitons les automobilistes à lever le pied dans les rues de la commune.
- ◆ Des vitesses excessives et à risques ont été signalées. Elles sont donc le fait de quelques-uns, mais ils se mettent en danger et constituent une menace pour les riverains.
- ◆ Nous portons une attention particulière aux nuisances sonores des deux roues.

Merci pour votre vigilance.

- ◆ De plus, veuillez noter que les feux sont interdits sur le territoire de la commune.



- ◆ Nous remercions les propriétaires de nos amis à 4 pattes de veiller à ce que les déjections canines soient ramassées.

- ◆ **RAPPEL** : dès que vous promenez votre ou vos animaux sur le domaine public, ces derniers doivent impérativement être tenus en laisse.



Informations (suite)...



Mesures de restrictions à respecter

Niveau Crise



Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, espaces verts.



Interdiction d'arroser les jardins potagers entre 9h et 20h (application aux particuliers et collectivités)



Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau et les piscines privées (de plus d'1m²) sans exception



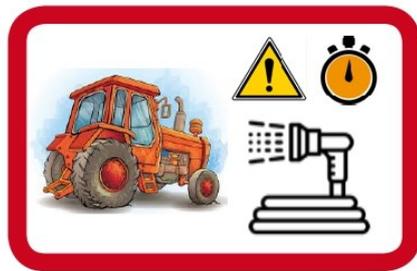
Interdiction de laver les véhicules sauf pour impératif sanitaire en station professionnelle.



Interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf si impératifs sanitaires ou sécuritaires et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.)



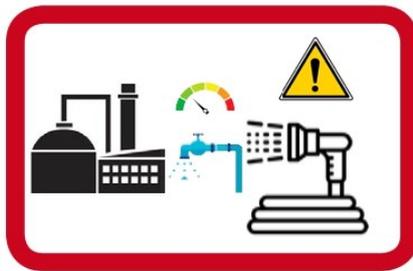
Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les établissements équestres *sauf pour les compétitions inter/nationales de manière réduite, les golfs * à l'exception des « greens » réduit au strict nécessaire entre 20 h et 8 h, * aucune exception en cas de pénurie d'eau potable.



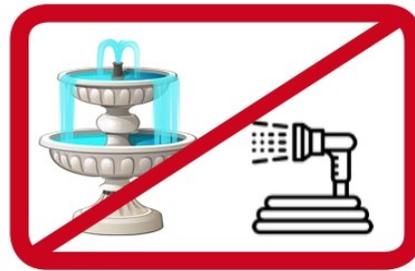
Interdiction de l'irrigation agricole sauf dérogations prévues par l'arrêté cadre sécheresse départemental. Consultez l'arrêté sur :

www.oise.gouv.fr

Pas d'interdiction pour l'abreuvement du bétail



Interdiction de la consommation industrielle sauf dérogations prévues par l'arrêté cadre sécheresse départemental. Consultez l'arrêté sur www.oise.gouv.fr



Interdiction d'alimentation des fontaines publiques d'ornement en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible.

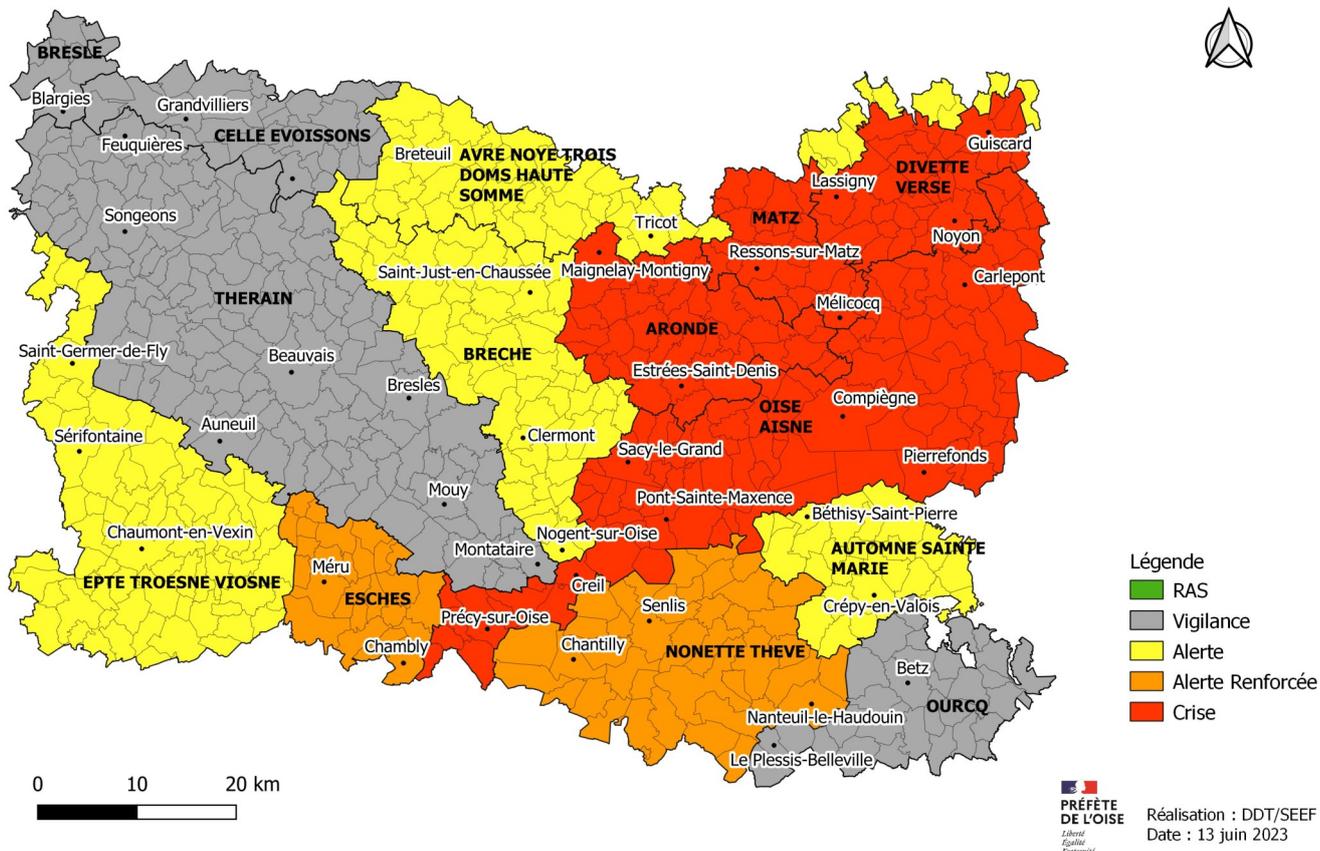


Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.



Informations (suite)...

Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernées par des recommandations ou des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse



Nouvelle posture VIGIPIRATE...



Cabinet de la préfète
Direction des sécurités

Ci-dessous, nouvelle posture VIGIPIRATE "été-automne 2023" applicable à compter du 21 juin 2023

L'ensemble du territoire est maintenu au niveau "Sécurité renforcée - Risque attentat".



Informations (suite)...

L'Arrivée du gaz H...

La prise en charge financière du projet de conversion L'article L. 554-11 du code de l'environnement confie aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution de gaz naturel la responsabilité de vérifier, en amont du changement de la nature du gaz, que les appareils des consommateurs raccordés à leurs réseaux peuvent être alimentés en gaz H. Pour les consommateurs raccordés au réseau de distribution, le gestionnaire du réseau de distribution ou un prestataire désigné par celui-ci effectuera un contrôle des appareils de chaque consommateur. Certains appareils actuellement alimentés en gaz B peuvent directement être alimentés en gaz H. D'autres ont besoin d'être réglés ou adaptés. Les réglages ou adaptations de ces appareils à gaz seront effectués par le gestionnaire de réseau de distribution ou le prestataire à l'occasion de la visite de contrôle et les coûts associés pris en charge par le biais du tarif d'utilisation du réseau de distribution. Alternativement, le consommateur disposera de la possibilité de faire appel au prestataire de son choix sous réserve que ce dernier ait suivi la formation nécessaire. Dans ce cas, le consommateur supportera les coûts de cette intervention mais recevra une compensation de la part du gestionnaire de réseau de distribution (délibération de la CRE du 15 novembre 2018). Un dispositif d'aide est prévu pour aider les consommateurs raccordés au réseau de distribution, contraints de remplacer un appareil à gaz. Lorsque les appareils ne peuvent être réglés ou adaptés pour fonctionner avec du gaz H, leur remplacement est nécessaire en amont de la modification de la nature du gaz acheminé dans le réseau. Un dispositif d'aide a été instauré par la loi de finances pour 2019 pour les consommateurs raccordés à un réseau de distribution contraints de remplacer un appareil à gaz ne pouvant être réglés ou adaptés pour être alimenté en gaz H. Les appareils concernés sont ceux utilisés pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire, d'une puissance inférieure à 70 kW ou d'une puissance supérieure à 70 kW s'il est utilisé pour le chauffage ou la fourniture d'eau chaude sanitaire d'un local à usage d'habitation. Le décret n°2019-114 décrit les types d'appareils concernés et les montants maximaux des aides financières : « Le montant des aides financières couvre la totalité des coûts effectivement supportés pour l'acquisition et l'installation de l'appareil de remplacement dans la limite de :

- 4000 € pour le remplacement d'une chaudière à gaz murale d'une puissance inférieure à 70 kW ;
 - 5000 € pour le remplacement d'une chaudière à gaz au sol d'une puissance inférieure à 70 kW ;
 - 1000 € pour le remplacement d'un radiateur à gaz ;
 - 5000 € pour le remplacement d'un poêle ou d'un insert à gaz ;
 - 1200 € pour le remplacement d'un appareil à gaz fournissant de l'eau chaude sanitaire d'une puissance inférieure à 70 kW. » Le montant de l'aide ne peut excéder le coût d'achat et d'installation d'un appareil de remplacement fonctionnant au gaz naturel. Cette aide pourra être cumulée avec d'autres aides existantes si l'appareil à gaz est remplacé par un appareil fonctionnant avec une énergie renouvelable ou par une pompe à chaleur. Les aides financières sont mises en place par le gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel pour le remplacement des appareils et équipements gaziers qui ne peuvent être adaptés et leurs montants permettent le remplacement de ces appareils et équipements. La détermination du montant des aides et le paiement de la prestation à l'installateur se déroulent comme suit :
- 1 - Le propriétaire de l'appareil fait établir un devis pour son remplacement par un professionnel de son choix ;
 - 2 - Le propriétaire de l'appareil transmet ce devis à son gestionnaire de réseau de distribution de gaz ;
 - 3 - Un chèque est établi pour le remplacement de l'appareil concerné. Son montant correspond au montant du devis sans pouvoir cependant dépassé la valeur maximale fixée par le décret n°2019- 114 selon le type d'appareil ;
 - 4 - Le chèque est envoyé au propriétaire de l'appareil lui permettant de payer directement la facture.

Liens utiles : <https://sites.grdf.fr/web/changement-de-gaz-dans-les-hauts-de-france>

Informations (suite)...

Vagues de chaleur 2023 :

Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Comment me protéger ?



Je reste au frais chez moi ou dans un lieu rafraîchi



Je bois de l'eau sans attendre d'avoir soif



Je me mouille le corps



Je ferme les volets et fenêtres



Je privilégie des activités douces



Je mange frais et équilibré



J'évite de boire de l'alcool



Je prends des nouvelles des plus fragiles

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, si j'ai un bébé ou si je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Venez vous faire plaisir :

ANAELLE
Salon de coiffure itinérant
Coiffure mixte ★ Diagnostic personnalisé
Avec rendez-vous ★ 07 85 71 45 88

Nous avons le plaisir, depuis quelques mois, d'accueillir Coiffure Excellence dans notre village.

Les prochains passages auront lieu le lundi 17 juillet, le lundi 18 septembre, le lundi 16 octobre, le lundi 20 novembre et le lundi 18 décembre 2023.



Un mardi sur deux, vous pouvez déguster les pizzas, les pâtes, et bien d'autres choses que vous propose le Food Truck installé dans la commune, sur le parking de l'église ou de la Mairie de 18h30 à 21h30.

Vous pourrez vous restaurer sur place ou faire le choix de déguster chez vous les différents produits.

Il est vivement conseillé de commander au 06 10 13 72 58

Informations (suite)...

Objets trouvés :

A venir récupérer en mairie aux horaires d'ouverture :



Aide aux démarches administratives :

**ACCOMPAGNEMENT
NUMÉRIQUE
GRATUIT - CC2V**

**Prenez rendez-vous en mairie ou
retrouvez-nous en médiathèques**

**Aides aux démarches administratives
Initiation au numérique
Accès libre à internet
Ateliers et applications diverses**

LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES VOUS REÇOIVENT :

DANS VOTRE COMMUNE

Du mardi au vendredi, vous pouvez réserver un créneau auprès du secrétariat de votre mairie. Un conseiller se rendra sur place et répondra à vos demandes. Vous pouvez apporter votre propre matériel (ordinateur portable, tablette, smartphone...) ou en demander la mise à disposition gratuitement.

MÉDIATHÈQUES

À Thourotte et Ribécourt-Dreslincourt nous vous donnons rendez-vous dans les médiathèques.

- Accès libre (réservation conseillée)
- Quatre ordinateurs connectés à internet, une imprimante avec scanner sont mis à disposition
- Des espaces adaptés disponibles pour celles et ceux qui apportent leur matériel

PLANNING

| | 9H | 10H | 11H | 12H | 13H | 14H | 15H | 16H | 17H | 18H |
|----------|--------------------|-----|-----|-----------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| MARDI | DANS VOTRE COMMUNE | | | THOUROTTE | | | | | | |
| | | | | RIBÉCOURT | | | | | | |
| MERCREDI | | | | THOUROTTE | | | | | | |
| | | | | RIBÉCOURT | | | | | | |
| JEUDI | RIBÉCOURT | | | | | | | | | |
| VENDREDI | | | | THOUROTTE | | | | | | |
| | | | | RIBÉCOURT | | | | | | |
| SAMEDI | THOUROTTE | | | ATELIERS | | | | | | |
| | RIBÉCOURT | | | | | | | | | |

NOUS CONTACTER

06 01 19 28 15
 pel@cc2v.fr
 cc2v.fr
 @DeuxVallées
 @CC2V60
 @cc2v60

Informations (suite)...

CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS BIOMETRIQUES RENDEZ-VOUS EN QUELQUES CLICS !

MAIRIE DE RIBECOURT-DRESLINCOURT :



- Depuis mi-juin, il est possible de prendre rendez-vous en ligne pour les démarches de cartes d'identité et de passeports biométriques à la Mairie de Ribécourt-Dreslincourt.
- Vous pouvez désormais prendre rendez-vous en ligne pour les demandes de cartes d'identité et de passeports biométriques. Cette fonctionnalité simplifie considérablement vos démarches administratives. Il vous suffit de sélectionner le type de demande, de choisir une date et un créneau horaire disponible, et de fournir les informations nécessaires.

Prise de rendez-vous sur : <https://troov.com/mairie-de-ribecourt-dreslincourt/rendez-vous>. Vous trouverez ce lien sur le site internet de la ville www.ribecourt-dreslincourt.fr, rubrique Démarches administratives (onglet bleu à droite sur la page d'accueil).

- Pour celles et ceux qui ne sont pas à l'aise avec les démarches en ligne, il est toujours possible de prendre rendez-vous par téléphone auprès du service Etat-civil au 03 44 75 53 53.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Informations (suite)...



Ma Sécurité

La police et la gendarmerie nationales vous accompagnent dans vos démarches.



Opération Tranquillité Vacances : comment ça marche ?

Les départs en vacances estivales approchent. Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le dispositif gratuit *Opération Tranquillité Vacances (OTV) des services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie. [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) vous renseigne.*

L'Opération Tranquillité Vacances est un service de police et de gendarmerie qui propose de veiller sur votre domicile pendant des absences prolongées et de vous prévenir en cas d'anomalie (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu). La surveillance est assurée par des patrouilles effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.

Le dispositif fonctionne dans **tous les départements français**. L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires. **La durée d'absence ne peut excéder 1 an.**

Comment s'inscrire ?

Pensez à vous inscrire quelques jours avant votre départ, que ce soit **sur place ou en ligne**.

Pour l'inscription sur place, vous devez vous munir de votre **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile**. Conservez bien le récépissé de votre demande d'inscription.

Les conditions d'inscription pour Pimprez sont en zone gendarmerie : Ribécourt-Dreslincourt tél. 03 44 75 82 17.

Domicile concerné : résidences principales et secondaires ;

- Durée d'absence : jusqu'à 12 mois ;
- Inscription : de 45 jours jusqu'à la veille du départ.

Démarche en ligne :

La connexion se fait via le site [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) ;

- Identifiez-vous via France Connect ;
- Complétez le formulaire en ligne.

À l'issue de votre inscription en ligne, vous recevrez également un récépissé de votre demande par courriel ainsi qu'un formulaire reprenant toutes les informations communiquées.

À noter : pensez à indiquer si votre habitation est équipée d'un système d'alarme ou d'un simulateur de présence, et si quelqu'un passe relever votre courrier ou arroser vos plantes afin qu'il ne soit pas confondu avec un cambrioleur. Vous devrez également prévenir les forces de l'ordre en cas de retour anticipé.

À savoir : vous souhaitez modifier votre inscription (durée d'absence, adresse) ? Même si celle-ci a été réalisée en ligne, vous devrez vous rendre dans la brigade de gendarmerie dépendant de votre domicile.

Liens utiles : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/fiches-pratiques/habitation/partir-en-vacances-en-toute-securite-otv>

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/partez-sereinement-en-vacances-grace-a-loperation-tranquillite>

Informations (suite)...



France
services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



Trois France Services vous accueillent dans le Noyonnais



À Guiscard
À Noyon
À Carlepont

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les animateurs France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.



France
services

Horaires d'ouverture

Lundi 9h-12h30 13h30-17h

Guiscard (63 rue de l'épée)

Mardi 9h-12h30 13h30-17h

Noyon (Place Saint-Barthélémy)

Mercredi 9h-12h30 13h30-17h

Carlepont (58 place des Droits de l'Homme)
(Près de l'église)

Jeudi 9h-12h30 13h30-17h

Noyon (Place Saint-Barthélémy)

Vendredi 9h-12h30

Noyon (Place Saint-Barthélémy)

03 22 82 62 72

franceservices-noyon@picardie.msa.fr



Vous souhaitez faire immatriculer votre véhicule, vous avez besoin d'aide pour demander une allocation logement ? Vous aimeriez préparer votre retraite mais n'êtes pas à l'aise avec les outils informatiques, **France services** vous guidera dans l'utilisation des services en ligne dédiés. Les animateurs vous accompagnent également gratuitement dans vos démarches administratives :

- ⇒ Je prépare ma retraite
- ⇒ Je suis victime d'une infraction
- ⇒ Je déclare mes impôts
- ⇒ Je perds un proche
- ⇒ J'attends un enfant
- ⇒ Je recherche un emploi
- ⇒ Je déménage
- ⇒ Je change de véhicule, etc...



Informations (suite)...



NOUVEAU
Aide à l'installation jusqu'à 10 000 € *

ASSISTANTS FAMILIAUX, BIEN PLUS QU'UN MÉTIER

UNE MISSION AU SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

ACCUEILLEZ des enfants à votre domicile 24h/24

IMPLIQUEZ-VOUS dans l'élaboration de leur projet de vie

APPORTEZ aux enfants un cadre éducatif, familial et relationnel

FAVORISEZ les liens entre les enfants et leurs proches

* L'aide peut être demandée aux assistants familiaux nouvellement recrutés dans un délai maximal de 6 mois après la date d'entrée en fonction

+ d'infos sur oise.fr/devenir-assistant-familial
Contact : devenirassistantfamilial@oise.fr - 03 44 06 62 55



LE MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL

Quand le cadre familial se fragilise ou quand un enfant se retrouve en danger ou en risque de l'être, le Conseil départemental prend le relais. Dans ses missions de protection de l'enfance en danger, le Département recrute des professionnels prêts à s'engager dans un rôle éducatif et familial auprès de jeunes souvent en quête de repères : les assistants familiaux.

QUI PEUT ÊTRE ASSISTANT FAMILIAL ?

Toute personne majeure peut être assistant familial, que l'on soit homme ou femme, célibataire ou en couple. Il faut cependant remplir certaines conditions :

Être titulaire du permis de conduire

Disposer d'un domicile en adéquation avec la mission d'accueil permanent de l'enfant*

*dimensions, nombre et fonction des pièces

Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL ?

Le Département vous accompagne dans votre démarche et vous propose une aide à l'installation



+ d'infos sur oise.fr/devenir-assistant-familial
Contact : devenirassistantfamilial@oise.fr - 03 44 06 62 55

Aide à domicile
ADHAP

BESOIN D'AIDE À DOMICILE ?

Bénéficiaires de 50 % de crédit d'impôt

www.adhap.fr

Les + ADHAP

- La force d'un réseau national de plus de 20 ans d'expérience dans l'accompagnement des personnes fragilisées
- Une assistance 7j/7, 365j/an et une permanence téléphonique 24 h/24
- Des intervenants formés, qualifiés et encadrés par un professionnel de santé
- La coordination avec tous les professionnels de santé (médecin, infirmier, kinésithérapeute, pharmacien...)
- L'assurance d'une continuité de services pendant les vacances, déplacements... grâce à une implantation nationale

Bon à savoir

- Pas de frais de dossier
- 50 % de crédit d'impôt sur le montant des dépenses engagées (selon art.159 sesquies du CGI)
- Chèques CESU prépayés acceptés
- Prise en charge pouvant aller jusqu'à 100 % (APA, PCH, AAH, caisses de retraite, mutuelles...)
- Aide au montage de dossiers de demande de financement

149 rue de Paris
60200 COMPIEGNE
Tél : 03 44 36 72 96
Fax : 03 44 36 69 26 - E-mail : adhap60a@adhapservices.eu
Franchisé indépendant - SIREN A.13.19
Autorisation de Conseil départemental
N° Déclaration : SAPH11310308
Numéro Siret 491 133 938 00011 - Code APE 8632A

34 boulevard Carnot
60400 NOYON
Tél : 03 44 36 72 96
Fax : 03 44 36 69 26 - E-mail : adhap60a@adhapservices.eu
Franchisé indépendant - SIREN A.13.19
Autorisation de Conseil départemental
N° Déclaration : SAPH11310308
Numéro Siret 491 133 938 00011 - Code APE 8632A

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Interventions 7j/7 de 7h à 21h

Aide à domicile
ADHAP

La force d'un réseau national

services à domicile

infiniment humain

Urgence

S.A.M.U. : 15

Pompiers : 18

Centre de Secours

60150 Thourotte :

03.44.90.61.12

Gendarmerie Nationale : 17

Appel d'Urgence en Europe : 112

Appel d'Urgence en Europe : 115

Appel d'Urgence sourds et

malentendants : 114

Médical

Hôpital de Compiègne :

03.44.23.60.00

Polyclinique Saint Côme :

03.44.92.43.43

Infirmiers Ribécourt :

06.11.69.26.81, 06.40.40.85.52

07.71.13.32.47, 06.58.50.12.95

Médecins Ribécourt :

03.44.76.92.29, 03.44.76.80.76

Dentistes Ribécourt :

03.44.76.92.62, 03.44.75.77.77

Divers

Trésorerie de Compiègne :

03.44.92.58.58

CC2V : 03.44.96.31.00

Conseil Départemental de l'Oise:

03.44.06.60.60

Assistants sociales de

Thourotte : 03.44.10.82.40

Gendarmerie de Ribécourt :

03.44.75.82.17

Préfecture et Sous-Préfecture de

l'Oise (n° unique) :

03.44.06.12.60

URGENCE 114

SAMU POLICE SAPEURS
GENDARMERIE POMPIERS

Appel d'urgence pour sourds et malentendants



Application gratuite
Urgence 114



Site internet
www.urgence114.fr



Téléchargez sur



N'attendez pas d'avoir une urgence,
téléchargez l'application Urgence 114.

Dès que vous avez téléchargé
l'application :

- 1 Acceptez les autorisations
- 2 Enregistrez vos coordonnées personnelles à l'avance



Sur le site internet www.urgence114.fr
enregistrez vos coordonnées personnelles
à l'avance pour gagner du temps.



+ INFORMATIONS
www.info.urgence114.fr

SE RENSEIGNER
ALLO OISE SENIORS

03 44 82 60 60

☎ PRIX D'UN APPEL LOCAL

Du lundi au vendredi
de 08h00 à 19h00 (sans interruption)
et le samedi de 09h00 à 13h00
ou par mail à l'adresse suivante :

allo-oise-seniors@oise.fr



**AGE D'OR
SERVICES**

Agence l'Age d'Or
2 Rue des Frères-Greban
60200 COMPIEGNE
Tél : 03.44.44.01.01

Mail : compiagne@agedorservices.com

L'entreprise Compiégnoise «**Age d'Or**» a repris en totalité
l'activité de portage de repas précédemment gérée
par l'association «**Les Pélicans**».



BESOIN D'UNE AIDE A DOMICILE ?

Ménage
Repassage



Aide à la
personne



Garde de
nuit



Garde
d'enfants



VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER UNE AIDE A DOMICILE ?

- Pour vous, nous nous engageons à :
 - Recruter des professionnels qualifiés
 - Rédiger le contrat de travail
 - Etablir les fiches de paies
 - Gérer les déclarations à l'URSSAF et à la CPAM
- Devis gratuit
- Aides financières sous conditions pouvant aller jusqu'à 100%

50%
des sommes
versées
déductibles des
impôts

L'Abej-Coquerel s'engage à vos côtés pour vous aider au mieux **03 44 75 05 06**

Animations communales ...



Le dimanche 19 mars 2023, Monsieur le Maire accompagné de son Conseil Municipal, de l'Association des Anciens Combattants de Pimprez (ACVG) et de l'AVMP, se sont réunis au Monument aux Morts afin de se recueillir à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

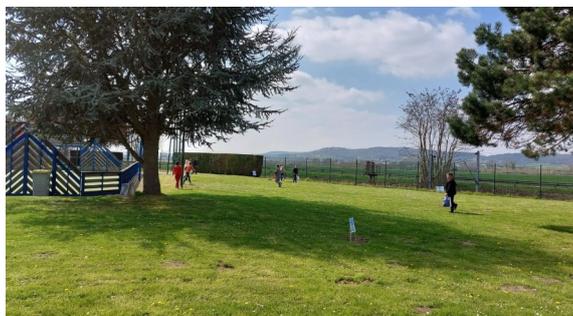
A cette occasion un discours a été lu par M. le Maire et un dépôt de gerbe a eu lieu. Une minute de silence a été respectée. Un verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie.



Chasse aux œufs autour de la salle des fêtes

Le 8 avril dernier, la municipalité de Pimprez a organisé une chasse aux « Œufs de Pâques ». Nous avons eu le plaisir d'accueillir les jeunes enfants scolarisés à Pimprez ou à l'extérieur de notre village, âgés de 2 ans jusqu'au CM2. Chacun d'entre eux a pu découvrir ici et là des surprises dissimulées derrière la salle des fêtes. Cinq parcours de niveaux différents avaient été tracés. Pendant la chasse, les parents ont pu accompagner les plus petits. En plus des œufs recueillis, les enfants se sont vu offrir une boîte de chocolats.

Nous avons terminé cet après-midi en partageant un moment de convivialité et d'échanges autour d'un goûter et d'un café pour les adultes.



Boîte de chocolats et sachet d'œufs remis à chaque enfant



Animations communales (suite)...

Commémoration du 8 Mai 1945



La commémoration officielle de la Victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée au Monument aux Morts en présence de l'Association des Anciens Combattants (ACVG) qui compte un nouveau membre : M. Dimitri FIGUEIREDO. Un grand merci à eux, ainsi qu'à l'AVMP (Association des Véhicules Militaires de Picardie) pour leur participation et l'animation de cette cérémonie, sans oublier les habitants et les enfants présents.

A l'issue de cette commémoration, les participants ont été invités à partager le verre de l'amitié.



M. Dimitri DE FIGUEIREDO



Animations communales (suite)...

La Fête communale :

Comme tous les ans, les enfants étaient impatients de retrouver toutes les attractions du 10 au 12 juin. manège enfantin, autos tamponneuses, pêche au canard, chamboule-tout, trampoline, tire à plombs, etc... La commune met un point d'honneur à maintenir cette manifestation car dans certaines municipalités la fête communale n'existe plus ou bien est parfois réduite.

Les adultes avaient également hâte de retrouver le repas très convivial du samedi soir ainsi que la brocante du lendemain.

Pour le repas, nous avons accueilli près de 90 convives qui ont apprécié la poêlée créole cuisinée par « La Vraie Paëlla ». Ils ont dansé jusqu'à plus de 1 heure du matin sur la musique de SONO MELODIE, quant à la brocante nous avons atteint cette année 80 inscrits. Cette dernière a également été animée par SONO MELODIE.

Nous souhaitons mettre à l'honneur Madame Françoise LEMAIRE qui a organisé seule, l'exposition de tableaux et objets artisanaux divers. L'équipe municipale et l'équipe technique ont œuvré pour se procurer le matériel nécessaire, monter les grilles, les préparer et procéder au montage des tables et des chaises.

Afin de remercier ces exposants, un vernissage a eu lieu en leur compagnie vers 12h où étaient également conviés les Maires de la CC2V.

La météo orageuse du dimanche a provoqué la fin anticipée de la brocante mais le soleil était de retour le lundi et le lâcher de ballons a pu se dérouler dans de très bonnes conditions. Les enfants ont pu profiter des tours de manèges offerts par la municipalité.

Un apéritif était ensuite servi par la municipalité pour clore ce magnifique week-end.

Repas dansant du samedi 10 juin



Animations communales (suite)...

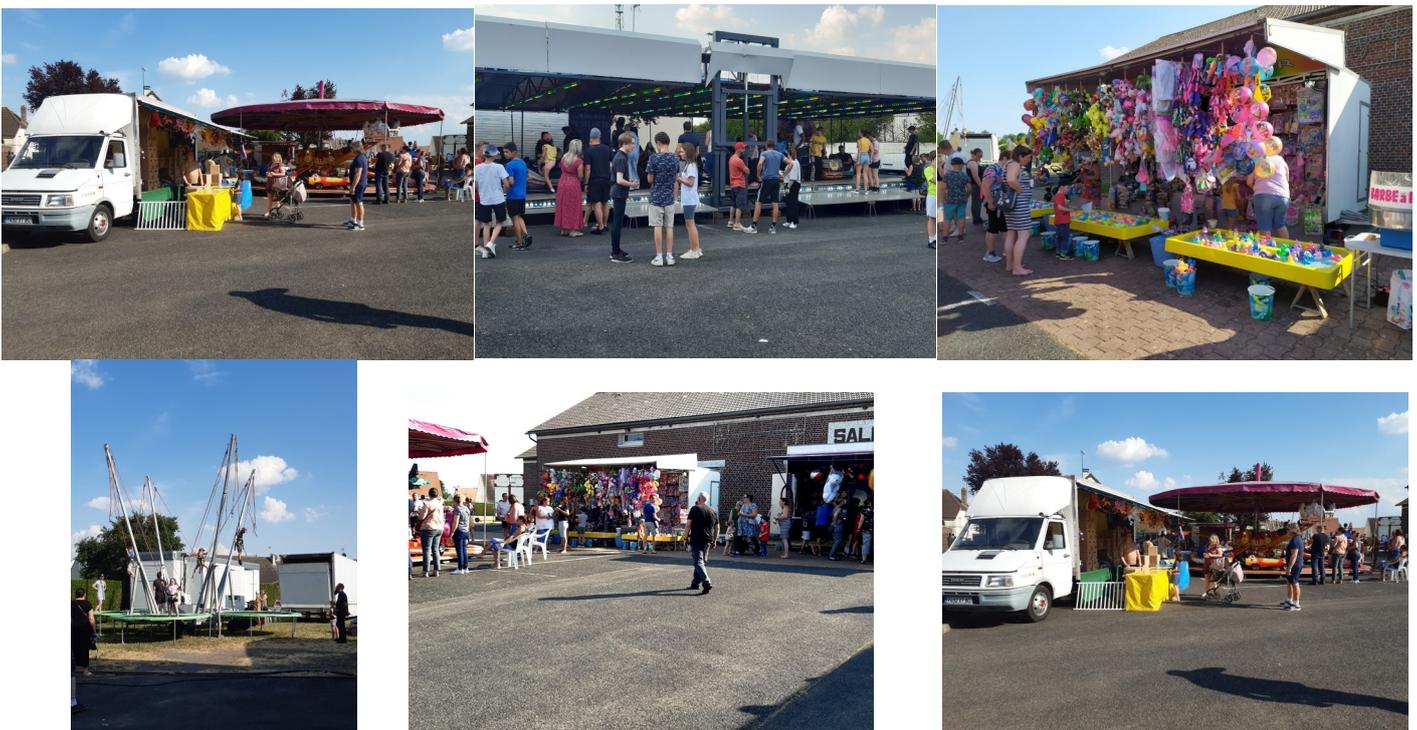
Exposition du 11 juin



La brocante du 11 juin



La fête foraine



Animations communales (suite)...

Le lâcher de ballons



L'apéritif de clôture de ce week-end...

La foule est venue nombreuse.

Nous n'avons pas eu le temps de prendre tout le monde en photo occupés par le service.

A l'année prochaine



Remise des livres aux enfants de CM2 :



Comme les années précédentes, la commune de Pimprez a souhaité accompagner le départ des élèves de CM2 vers le collège en leur offrant le livre de « PIMPRESZ notre village » ainsi qu'une calculatrice « CASIO FX.92 Collège ».

M. Le Maire était heureux de partager ce moment avec Mme Picard—1ère Adjointe et Mme LE GUEN Professeure de la classe de CM2.

« J'espère que vous garderez un excellent souvenir de toutes ces années passées dans cette école de Pimprez. Ce sont les bases fondamentales qui vous ont été enseignées pour que vous puissiez dans vos prochaines études, être épanouis, curieux, intéressés et continuez à apprendre pour réussir dans vos futurs projets.

Je sais ce que nous devons à l'école publique et laïque dans la réussite scolaire de nos enfants», a souligné M. Le Maire en souhaitant à tous, avec un peu d'avance, de bonnes vacances et une bonne rentrée au collège.

Animations communales à venir

Cinéma en plein air GRATUIT à la Salle des Fêtes de Pimprez le 7 juillet prochain à 22h30

CINÉMA PLEIN AIR GRATUIT

JOYEUSE RETRAITE 1



MÉLICOCCQ

Vendredi 16 juin

PIMPRESZ

Vendredi 7 juillet

LE-PLESSIS-BRION

Samedi 15 juillet

JOYEUSE RETRAITE

L'heure de la retraite est enfin arrivée pour Philippe et Marilou ! Ils s'apprêtent à réaliser leur rêve : partir vivre sous le soleil du Portugal. Au revoir le travail, au revoir la famille, au revoir les emmerdes ! Ils pensaient enfin être tranquilles... mais leur famille a d'autres projets pour eux !

Acteurs : Thierry Lhermitte, Michèle Laroque, Nicole Ferroni, Judith Magre, Constance Labbé, Omar Mebrouk, Nicolas Martinez, Gérémy Crédeville.

€ Séance + pop com
GRATUIT

📞 Informations au
03 44 96 31 00

🕒 Durée : 1h40

👤 Apporter
plaid/couverture

3 LIEUX - 3 DATES

1

VENDREDI 16 JUIN 2023

RDV à la Mairie de Mélicocq à 22h30

2

VENDREDI 7 JUILLET 2023

RDV à la salle des fêtes de Pimprez à 22h30

3

SAMEDI 15 JUILLET 2023

RDV à l'école de Le-Plessis-Brion à 22h30

Deux Vallées
Communauté de Communes



SOUTENIR ET RENFORCER LES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ



RETROUVEZ NOUS SUR :



cc2v.fr



DeuxVallées



CC2V60

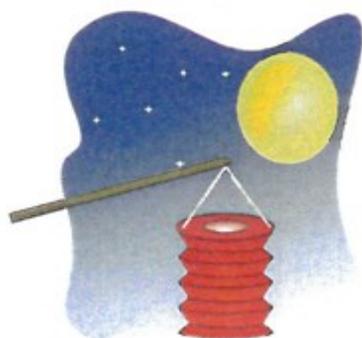


cc2v60

Animations communales à venir

Programme du 14 juillet :

Nous vous attendons nombreux. **INSCRIPTION OBLIGATOIRE au repas pour le 7 juillet au plus tard.**



Jeudi 13 juillet 2023 à 21h00

Nous vous proposons une promenade amicale entre petits et grands dans le village. Rassemblement à la salle des Associations pour le départ de la retraite aux flambeaux (lampion fourni), en compagnie de l'Association des Véhicules Militaires de Picardie, suivi du verre de l'amitié.

Vendredi 14 juillet 2023



A 10h30 aura lieu le dépôt de gerbe aux Monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur.

A 14h30, nous vous donnons rendez-vous à la salle des fêtes pour un après-midi « récréatif » pour les adultes et les enfants (nombreux lots à gagner).



A 19h30, la commune est heureuse d'offrir son traditionnel repas aux habitants de Pimprez (kir—poulet—cruautés—fromage—dessert), suivie d'une soirée animée par Sono Mélodie.

Tarif extérieurs 15€ adulte / 10€ enfant

Inscription obligatoire pour tous.



A 23h00, spectacle sons et lumières (LM Production).

COUPON REPONSE à rendre en Mairie avant le 7 juillet 2023

Accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public pour les extérieurs

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Tél : _____

Nombre de repas habitants de Pimprez : _____

Nombre de repas extérieurs : _____

Animations communales à venir

Journée détente du 3 septembre prochain :

Nous organisons le 3 septembre 2023 une journée détente se déroulant de la manière suivante :

- ♦ Le matin marche avec deux parcours de niveaux différents (collation fournie),
- ♦ Le midi barbecue,
- ♦ L'après-midi, jeux divers : pour les amateurs de pétanque, ramenez vos boules.

Week-end de commémoration :

Les 15, 16 et 17 Septembre 2023
à PIMPRESZ (OISE)
Centenaire de la remise de la Croix de Guerre

Du 15 au 17 septembre 2023
Salle des fêtes - 10h à 18h
Exposition - Reconstitutions
Animations informatiques
Conférence les 16 et 17 à 16h00
«Entrée gratuite»

Samedi 16 septembre 2023
Cérémonie commémorative
10h - Monument aux morts

22 juillet 1924
SOUVENIR
RÉPUBLIQUE ET LE CANAL DE GUINNE
DES CHEVINS DU CANTON
DE RIBÉCOURT

BALLY PIMPRESZ
CAMBRONNE CARLEPONT
CHEVINCOURT RIBÉCOURT
MACHEPONT MÉLÉCOQ
TRÉBOIS-VAIL PÉLESSY-BONN
TRASSY-SUR-PATY SÉLÉCOURT-BE
VAN DE LICOURT LONGUELI-ANNEE
CHIRY-OURSCAMP DRESLINCOURT
THOUROFFE MONTMAGNY

MAJOISES
Deux Vallées
14-18 OISE usée Territoire

Journée « Nettoyons la nature » du 23 septembre 2023 :



Organisée en partenariat avec « LECLERC » de Ribécourt-Dreslincourt, VENEZ REJOINDRE L'EQUIPE MUNICIPALE à 9H30 à la Salle des Associations.

- ♦ Le kit complet vous sera fourni. On compte sur vous!!!

Nous vous diffuserons dans les semaines à venir le programme détaillé des prochains évènements.

Ecole

Le prochain conseil d'école ayant eu lieu le 27 juin, nous ne sommes pas en mesure de vous fournir les éléments habituels.

Merci pour votre compréhension.

Périscolaire/ Cantine...

Bonjour à toutes et tous,

L'année scolaire se termine. Ci-dessous, la rétrospective depuis janvier 2023. De nouvelles animations ont été proposées.

Les lotos du vendredi, de l'initiation au hockey et à la pétanque, les scoubidous et avec l'aide de la météo nous avons ressorti le molky.

Les temps forts qui ont ponctué ces derniers mois :

- ◆ La galette des rois au mois de janvier
- ◆ Fabrication de chocolats pour Pâques
- ◆ Des présents pour la Fête des Mères et des Pères
- ◆ La fabrication de banderoles pour l'anniversaire des 100 ans de la Croix de Guerre qui aura lieu en septembre prochain
- ◆ La confection de savon maison et de dessous de plat pour les mamans
- ◆ Pour les papas, en prévision de l'été, des tee-shirts colorés fait main, des dessous de verre accompagnés d'un bracelet. Les plus petits on fait des boules à neige avec leur photo.

Un temps de rencontre avec la CC2V et la CPIE des Pays de l'Oise a été mis en place pour sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire. Une campagne de pesée s'est déroulée sur 3 semaines. Un compte-rendu sera mis à la disposition des parents d'ici quelques semaines sur le site internet de la commune.



Dans les jours à venir, nous ferons un lancer de fusées à eau fabriquées par les enfants.

Petit point administratif

Les dossiers d'inscription sont à rendre le plus tôt possible dûment complétés. Dans le cas contraire nous ne pourrons procéder aux inscriptions pour la rentrée.

Pendant les vacances, le périscolaire est ouvert pour des rendez-vous, tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 16h, sauf le mercredi. Les dates de fermeture du périscolaire sont du 1er août au 17 août.

Nous vous informons du changement de prestataire de restauration scolaire pour la rentrée. Ce sera la société API.

Des menus seront disponibles en ligne. Pour y accéder nous vous transmettrons la démarche dès qu'elle nous sera communiquée.

Périscolaire/Cantine (suite)...

Pour clôturer ce petit mot, je remercie de nouveau tous les partenaires du quotidien qui nous apportent leur aide, Mr le Maire et son Conseil Municipal, nos collègues des services techniques et du secrétariat de mairie, vous les familles avec vos dons et votre confiance. Je remercie également mes collègues de la cantine et du périscolaire pour leur investissement et leur bonne humeur tout au long de l'année.

Vincent GRÜN—Directeur du Périscolaire



Petit retour en images

Galette des Rois



Le loto



Périscolaire/Cantine (suite)...

Les chocolats pour Pâques



Les cadeaux de Fête des Mères



La Fête des Pères



Les activités diverses



Les Associations...

LE COMITÉ DES FETES DE PIMPRESZ

Notre traditionnelle soirée « Années 80 » a une fois de plus rencontré un grand succès. Nous avons refusé plus de 50 personnes. Désolés pour eux.

Environ 250 personnes étaient présentes sur la piste de danse le samedi 1er avril dernier. Merci à tous. C'est un réel plaisir de partager avec vous ce moment de bonheur, de festivité et de bonne humeur.

Les participants ont pu apprécier la tartiflette préparé par le traiteur « La Vraie Paëlla » et danser jusque 3 heures du matin.

Un grand merci à ceux qui ont joué le jeu de s'habiller sur le thème de la soirée, ce qui est toujours un vrai plaisir.

Nous remercions le DJ « APOCALIPSE SONO », tous les participants ainsi que les membres du Comité des Fêtes qui se sont activés jusqu'au bout de la nuit.



Nos prochaines manifestations : - Loto le 30 septembre
- Soirée Beaujolais avec sonorisation le 18 novembre
Menu « Assiette anglaise »

Passez un excellent été.



Joël JOUGLET

Président du Comité des Fêtes

Les Associations (suite)...

Le Club Amitiés du 3ème Age



L' Association est toujours à la recherche de nouveaux adhérents.

Si vous avez 55 ans et plus n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Nous vous attendons nombreux tous les jeudis de 13h30 à 18h00

pour un après-midi de détente à la Salle des Associations.

Josiane GSCHWIND
La Présidente

Ci-dessous, rétrospective en images de nos activités

Anniversaire

Avec quelques jours de retard, nous avons fêté les 90 ans de la doyenne du club.



Comptoir du Malt le 30 mars 2023



Les Associations (suite)...



ALPEP du sourire à partager

Chers parents,

Comme vous le savez l'association ALPEP apporte un soutien financier conséquent à la coopérative scolaire chaque année, ce qui permet à VOS ENFANTS par exemple de profiter du voyage scolaire de fin d'année ou avoir du matériel pour le sport...

Nous venons de clôturer l'année par une belle kermesse ! Nous félicitons les enfants pour le spectacle qu'ils nous ont offert, les membres de l'équipe pédagogique pour leur implication, et les parents bénévoles sans qui nous n'aurions pas réussi. Cette année, nous avons opté pour une journée complète de bonne humeur, avec un repas partagé ensemble et des jeux pour nos enfants.

De septembre 2018 jusqu'à la kermesse 2023, le bureau de l'association comptait : Mme Serlet à la présidence, Mme Dirson au secrétariat et Mme De Oliveira à la trésorerie.

Le bureau doit se renouveler suite aux départs de la présidente et de la trésorière, que nous remercions pour ces 5 années ! Une assemblée générale est donc **organisée le jeudi 6 juillet, à partir de 18h, à la salle des associations à la mairie**. Chaque parent d'élève est le bienvenu, que ce soit pour faire partie du bureau, ou pour apporter son aide en tant que bénévole lors des activités qui seront proposées.

Pour nous contacter :

La page facebook : ALPEP du sourire à partager
Mme Dirson : 06 74 31 95 61

Montrez nous votre soutien, [**Aimez « ALPEP du sourire à partager » sur facebook !!**](#)



Calendrier 2023



14 juillet : cérémonie commémorative de la prise de la bastille.

Dépôt de gerbe au monument aux morts à 10h30

11 novembre : cérémonie commémorative de l'armistice de la guerre 1914 – 1918.

Dépôt de gerbe au monument aux morts.

Le président

LUC Claude

Notre bibliothèque...



Vous êtes de plus en plus nombreux à fréquenter la bibliothèque municipale et c'est un vrai plaisir de vous y accueillir.

Grâce à la convention de partenariat signée avec la Médiathèque Départementale de l'Oise, nous sommes en mesure de répondre à la majorité de vos souhaits, que ce soit par rapport à un auteur, un thème ou même un livre en particulier.

La bibliothèque accueille jusqu'au mois d'octobre un « espace petite enfance » composé de livres et d'équipements spécifiques à destination des enfants de 0 à 3 ans (environ 150 documents adaptés aux tout-petits, 1 malle de jeux d'éveil, 1 valise thématique avec marionnettes, des tapis narratifs, des documentaires sur la parentalité...). N'hésitez pas à venir jeter un petit coup d'œil.

Pour rappel, la bibliothèque est ouverte le mardi de 15h00 à 19h00, le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, ainsi que le 1^{er} samedi du mois de 9h00 à 11h30.

N'hésitez pas à venir choisir des livres avant vos vacances...

IMPORTANT: Attention, pendant la période estivale de juillet/août, les permanences s'arrêtent à 18h00 et ne sont pas maintenues les samedis.

